

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION
DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)**

Doc. EX.CL/781 (XXII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection de cinq (5) membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) ;
2. **ÉLIT** les membres suivants de l'AUCIL pour un **mandat de cinq (5) ans** :

N°.	Nom	Pays
1.	M. Rafâa Ben Achour	Tunisie
2.	M. Daniel Makiesse Mwanawanzambi	R.D.C
3.	M. Boniface Obinna Okere	Nigeria
4.	Mme Naceesay Salla-Wadda	Gambie
5.	M. Kholisani Solo	Botswana

3. **RECOMMANDE** la nomination des membres élus de l'AUCIL, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.